



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 juillet 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-deuxième session

Point 10 de l'ordre du jour

#### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

### Note du Secrétaire général

1. À sa 3886e séance, le 28 mai 1998, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1170 (1998)<sup>1</sup> au titre du point intitulé «La situation en Afrique».

2. Au paragraphe 2 de cette résolution, le Conseil de sécurité :

«2. *Souligne* que les défis auxquels l'Afrique doit faire face appellent une réponse d'ensemble et, dans ce contexte, *exprime* l'espoir que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les autres organes compétents des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les autres organisations compétentes, ainsi que les États Membres, examineront le rapport et les recommandations qu'il contient et prendront les mesures qu'ils jugeront appropriées dans leurs domaines de compétence respectifs.»

---

<sup>1</sup> Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document S/RES/1170 (1998) du 28 mai 1998.